

# autotest d'intelligence économique à l'attention des TPE-PME et des laboratoires



intelligence  
économique

Retrouvez ce guide et toutes les informations  
sur l'intelligence économique sur le site internet  
de la Préfecture de région : [www.auvergne.pref.gouv.fr](http://www.auvergne.pref.gouv.fr)

L'Auvergne bénéficie d'un tissu industriel fortement développé et structuré.

A côté des grands groupes, il convient de noter la forte capacité innovante des TPE PME régionales. Le potentiel innovant de la région a par ailleurs donné naissance à deux pôles de compétitivité - Céréales Vallée et Viaméca - ainsi que le pôle Elastopôle qui, situé en région Centre, associe la région Auvergne.

L'excellence des établissements de recherche a d'ailleurs été reconnue dans le cadre des investissements d'avenir. C'est un atout majeur pour la compétitivité de nos entreprises.



Francis LAMY

Afin de préserver les compétences régionales en matière industrielle et de recherche et de pérenniser les entreprises et les emplois face à une concurrence mondiale, il est primordial que chacun s'approprie les concepts de l'intelligence économique.

L'intelligence économique consiste à collecter, analyser, valoriser, diffuser et protéger l'information économique stratégique afin de renforcer la compétitivité d'un Etat, d'une entreprise ou d'un établissement de recherche.

Toute démarche d'intelligence économique repose sur trois piliers :

**la veille stratégique** qui concerne les principales évolutions (environnement concurrentiel, économique, juridique...) et défis auxquels est confrontée l'économie française et donc votre entreprise,

**l'influence et la compétitivité** par la mise en place d'actions externes de communication et de lobbying,

**la protection économique** qui passe par la protection des informations, des activités et des infrastructures économiques stratégiques. En effet, il y a lieu de renforcer la sécurité économique des entreprises et des établissements de recherche face à certaines menaces par exemple en matière de propriété intellectuelle.

Cet autotest est le fruit d'un travail transversal effectué dans le cadre du schéma régional d'intelligence économique 2010-2012. Il se veut être un outil permettant une prise de conscience des forces et des faiblesses de votre entreprise sur l'ensemble des domaines couverts par l'intelligence économique.

Plusieurs acteurs publics sont à votre disposition pour initier et mettre en œuvre une démarche d'intelligence économique efficace et adaptée à votre entreprise. Il s'agit notamment des services de l'Etat (dont les coordonnées figurent au dos de ce test), des chambres consulaires et des organisations professionnelles.

Francis LAMY  
Préfet de la région Auvergne,  
Préfet du Puy-de-Dôme

## NON

Suivez-vous régulièrement :

- 1- les évolutions des besoins de vos **clients** ?
- 2- l'environnement économique du **secteur d'activité** de votre entreprise ?
- 3- la **législation** et la **règlementation** s'appliquant à votre entreprise ?  
(ISO, nouvelles normes ...)
- 4- l'action des associations et ONG s'intéressant à votre entreprise ?
- 5- les tendances et évolutions prévisibles du **marché** ?
- 6- l'évolution des parts de marché de vos **concurrents** ?
- 7- les **produits** de vos concurrents ?
- 8- le **comportement** de vos concurrents envers vos produits et / ou votre entreprise ?
- 9 - la situation de vos **fournisseurs** (santé financière...)?
- 10- l'évolution prévisible du coût des **matières premières** ?
- 11- l'image de votre entreprise sur **internet** (web 2.0 : réseaux sociaux, forums, blogs...)?
- 12- Votre entreprise a-t-elle l'image d'une entreprise performante ?
- 13- Existe-t-il un risque de contrefaçon de vos produits ?
- 14- Avez-vous pris des mesures pour lutter contre ce phénomène ?
- 15- Avez-vous identifié des opportunités de développement à l'international ?
- 16- Faites-vous appel à des acteurs à l'international (réseau des chambres de commerce, Ubifrance, Conseillers du commerce extérieur...)?

## OUI



## Vos résultats

A partir de 13 "oui" : la veille que vous avez mise en place, bien que perfectible, est de bonne qualité.

De 8 à 13 "oui" : les efforts que vous effectuerez dans ce domaine permettront une meilleure réactivité de votre entreprise.

Moins de 8 "oui" : une action de veille vous donnerait un avantage concurrentiel.

# Influence et compétitivité

NON

- 1- Disposez-vous d'indicateurs précis pour évaluer votre compétitivité ?
- 2- Existe-il une politique de communication au sein de votre entreprise ? (sur son organisation, son caractère social, ses produits, pour faire valoir les performances des produits, particulièrement les produits innovants.)
- 3- Aide t-elle à construire une image positive de votre entreprise ?
- 4- Cette politique se développe t-elle à l'international (participation à des salons...) ?
- 5- Votre entreprise conduit-elle des actions à caractère sociétal (participation à des associations sportives, culturelles...) ?
- 6- Votre entreprise adhère t-elle à des associations professionnelles permettant de faire entendre sa voix ?
- 7- Engagez-vous des démarches pour aller au devant de ceux qui rédigent les lois et règlements ?
- 8- Existe-t-il une stratégie de communication via le web 2.0 ?  
(participation de votre entreprise à des blogs, forums...)
- 9- Votre entreprise a-t-elle les moyens de rétablir sa réputation en cas d'attaque ?
- 10- Etes-vous prêt à faire appel à un cabinet de lobbying pour défendre et/ou promouvoir votre entreprise ?
- 11 - Engagez-vous des démarches en direction des collectivités locales et / ou des institutionnels ?

OUI

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  

## Vos résultats

A partir de 9 "oui" : vous avez un bon positionnement pour mener des actions d'influence.

De 6 à 9 "oui" : même si vos produits sont de qualité, vous risquez à terme de rencontrer des difficultés pour les vendre comme vous le souhaitez.

Moins de 6 "oui" : la mise en oeuvre d'actions d'influence permettrait d'améliorer la performance et la compétitivité de votre entreprise.

# Protection du patrimoine humain

NON

- 1- Le personnel est-il sensibilisé aux règles de discrétion concernant les informations stratégiques et/ou sensibles de votre entreprise (salons, rendez-vous, déplacements à l'étranger...)?
- 2- Etes vous sensibilisé aux comportements à risque ?
- 3- Avez-vous inclus des clauses de confidentialité dans les contrats de travail ?
- 4- Avez-vous inclus des clauses de non-concurrence dans les contrats de travail ?
- 5- Le turn-over au sein de votre entreprise est il une préoccupation ?
- 6- Vos partenaires sont-ils sensibilisés régulièrement à la confidentialité des échanges (présence de clauses de confidentialité dans les contrats de partenariat) ?
- 7- Les stagiaires et intérimaires sont-ils encadrés ?
- 8- Les stagiaires et intérimaires sont-ils tenus à l'écart des informations sensibles ou confidentielles de l'entreprise ?
- 9- Les droits d'accès physique et informatique sur site des stagiaires et intérimaires sont-ils gérés de manière spécifique ?
- 10- Une charte d'éthique est-elle mise en œuvre dans votre entreprise ?
- 11- Avez-vous identifié des risques de corruption dans votre entreprise ?
- 12- Avez-vous mis en place les contrôles et parades nécessaires contre les risques de corruption ?

OUI

- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 



## Vos résultats

A partir de 9 "oui" : le patrimoine humain de votre entreprise semble bien protégé.

De 6 à 9 "oui" : des actions de sensibilisation de votre personnel peuvent s'avérer utiles.

Moins de 6 "oui" : le risque de fuites d'informations sensibles liées à des négligences ou à un manque de sensibilisation de votre personnel est réel.

# Protection du patrimoine immatériel

NON

- 1- Les éléments sensibles de votre entreprise sont-ils identifiés ?
- 2- Les éléments sensibles sont-ils marqués et inventoriés ?
- 3- Avez-vous formalisé une procédure d'autorisation pour l'accès aux données sensibles de votre entreprise ?
- 4- Existe-t-il des consignes claires de rangement, d'archivage et de destruction des documents sensibles ?
- 5- Disposez-vous de locaux ou de mobilier sécurisés pour ranger vos documents sensibles ?
- 6- L'accès logique des informations via le réseau informatique est-il restreint ?
- 7- Les informations sensibles que l'on trouve sur le réseau informatique sont-elles protégées (réseau dédié, coffre fort, chiffrement...) ?
- 8- Les comptes-rendus de stage sont-ils lus et vérifiés par un membre permanent de votre entreprise ?
- 9- Les informations diffusées lors de congrès, salons et foires expositions sont-elles contrôlées ?
- 10- La somme des informations qui peuvent être recueillies légalement peut-elle mettre en péril votre entreprise (théorie de la mosaïque ou de la compilation) ?
- 11- Protégez vous vos informations stratégiques et vos process (brevets, dépôts de marques...)
- 12- Avez-vous fait l'objet d'un ou de plusieurs audits de sécurité ?
- 13- Les entreprises intervenant en matière d'audit sont elles accréditées ?

OUI

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  


## Vos résultats

A partir de 10 "oui" : vous avez le souci de protéger votre patrimoine immatériel.

De 7 à 10 "oui" : la protection de votre patrimoine peut être accrue par la mise en place de solutions simples.

Moins de 7 "oui" : votre entreprise est confrontée à un risque bien réel de divulgation de son savoir ou de son savoir-faire.

# Protection du patrimoine physique

NON

- 1- Les emprises de votre société sont-elles protégées ?
- 2- Sont-elles éclairées ?
- 3 –Sont-elles protégées la nuit ?
- 4- Avez-vous répertorié des zones sensibles ?
- 5- L'accès aux zones sensibles (direction, R&D notamment) est-il restreint ?
- 6- Les zones sensibles sont-elles protégées ?
- 7- Tous les employés sont-ils munis de badges pour accéder aux locaux et aux différents sites ?
- 8- Faut-il des badges différents pour accéder aux diverses zones de l'entreprise ?
- 9- Des circuits de visite sont-ils définis ?
- 10- Tenez-vous un registre des visiteurs ?
- 11- L'accès physique au matériel informatique (serveurs, postes de travail) est-il restreint ?
- 12- Avez-vous désigné un responsable de sûreté ?
- 13- Avez-vous désigné un responsable de la sécurité informatique ?
- 14- Avez-vous considéré la vulnérabilité de vos communications téléphoniques ?
- 15- Avez-vous identifié et inventorié le matériel pour détecter les vols ?

OUI

  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  


## Vos résultats

A partir de 12 "oui" : la protection de votre patrimoine physique est en bonne voie.

De 7 à 12 "oui" : des efforts sont nécessaires pour mieux préserver votre patrimoine.

Moins de 7 "oui" : la protection de votre patrimoine physique semble présenter des lacunes importantes.

# autotest d'intelligence économique

## Contacts en région Auvergne

### Les contacts référents IE en région :

A la Préfecture de région  
Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) :  
**04 73 98 62 58**

A la Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) :  
chargée de mission Intelligence économique : **04 73 43 28 41**

### Les contacts sécurité économique :

La Direction régionale du Renseignement Intérieur Auvergne (DRRI) :  
**04 73 43 41 06**

La Direction de la Protection et de la Sécurité de la Défense :  
**04 63 66 93 19**

A la Direction régionale des douanes Auvergne :  
pôle action économique : **04 73 34 79 16**

A la Gendarmerie :  
[ie.rgauv@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ie.rgauv@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

**Pour toute information complémentaire :**  
**[posez-votre-question@puy-de-dome.gouv.fr](mailto:posez-votre-question@puy-de-dome.gouv.fr)**

